



La Confédération Générale du Travail

*Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public*

# Le Courrier

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

N° 1257 du 3 Janvier 2007

### Sommaire

	PAGES
■ Agenda	2
■ Infos brèves	2
■ Projet de budget 2007	3 à 4
■ Compte rendu - Conseil des Services Scientifiques et Techniques du 15 décembre 2006	5 à 10
■ Compte rendu de la Commission Administrative Paritaire Chercheurs du 15 décembre 2006	11 à 14
■ Courrier à la D.G.P.A. sur l'indemnité de fonctions scientifiques et techniques	15 à 16
■ C.C.A.S.- Commission Animation du 14 novembre 2006	17 à 18
■ C.C.A.S. – Commission «Prêts et Logements » du 24 novembre 2006	19
■ Calendrier fédéral 2007	20



La Fédération vous souhaite à toutes  
et à tous une très bonne Année 2007

Pour la relaxe de nos Camarades de la Rochelle :  
délibéré le 19 janvier



## AGENDA

Pour la relaxe de nos camarades de la  
Rochelle : délibéré le 19 janvier

pour infos : consulter le site de la Fédération  
[www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

9 janvier 2007 :

Réunion à la Fédération - Préparation Elections  
Attachés d'Administration

10 janvier 2007 :

Secrétariat Fédéral

11 janvier 2007 :

Réunion du Bureau de la C.N.F.P.

16 janvier 2007 :

Réunion de la C.N.F.P.

17 janvier 2006 :

Bureau Fédéral

17 – 18 janvier 2007 :

Journées d'études U.G.F.F. sur le thème :  
« quelles missions, quelle organisation  
de l'Etat en territoire ? »



## INFOS BREVES



Déclaration du 15 décembre 2006

« **BEAUCOUP D'EFFETS D'ANNONCE,  
AUCUN IMPACT CONCRET** »

Conférence gouvernementale

« C'est une mise en scène. On ne peut pas parler de concertation durant cette journée », a déclaré le secrétaire général de la Cgt à la sortie de la conférence sur l'emploi et les revenus convoquée par le Premier Ministre jeudi 14 décembre 2006. Les mesures annoncées par Dominique de Villepin « se caractérisent toutes par le fait de ne débloquent aucun euro supplémentaire pour les foyers. Si on les prend les unes après les autres, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup d'effets d'annonce et aucun impact concret »

Suite déclarations sur le site : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

### Partenaire du 13<sup>ème</sup> Congrès et de la manifestation de Poitiers

Franca TORD – ALIZE Sarl

Communication – publicité par l'objet et textiles –  
cadeaux et colis de fin d'année – jouets et chocolats de Noël –  
création graphique – PAO – audiovisuel – création de sites  
internet – événementiel – expositions – prestations de services  
en secrétariat – aide à l'activité des C.E.

2, rue des Héros Nogentais – 94130 – Nogent sur Marne  
Tél/fax : 01.45.21.67.97 - Portable : 06.84.78.14.86

### MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Arrêté du 16 novembre 2006 fixant la liste des ports autonomes où certains emplois ouvrent l'accès à la classe fonctionnelle des différents grades des corps des officiers de port et officiers de port adjoints.

Arrêté du 16 novembre 2006 fixant la liste des ports non autonomes où certains emplois ouvrent l'accès à la classe fonctionnelle des différents grades des corps des officiers de port et officiers de port adjoints.

Décret n° 2006-1619 du 18 décembre 2006 approuvant la convention de concession passée entre l'Etat et la société A'Iéonor pour la conception, la construction, l'entretien, l'exploitation et la maintenance de la section Langon-Pau de l'autoroute A 65 et le cahier des charges annexé à cette convention.

Décret n° 2006-1645 du 20 décembre 2006 modifiant le décret n° 2003-1267 du 23 décembre 2003 fixant les dispositions applicables à certains agents du ministère chargé de l'équipement visés par l'article 34 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Arrêté du 20 décembre 2006 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains agents du ministère chargé de l'équipement visés par l'article 34 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Décret n° 2006-1684 du 22 décembre 2006 modifiant le décret n° 55-1002 du 26 juillet 1955 relatif aux indemnités pour travaux dangereux, insalubres ou particulièrement pénibles et aux primes pour services rendus allouées aux conducteurs de chantiers et agents de travaux des ponts et chaussées.

Arrêté du 6 décembre 2006 pris en application du décret n° 99-581 du 9 juillet 1999 relatif à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire au profit des personnels techniques gérés par la direction générale de l'aviation civile.

Arrêté du 19 décembre 2006 relatif aux conditions et aux modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Arrêté du 15 décembre 2006 créant un service à compétence nationale, dénommé « armement des phares et balises » au ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

### MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté du 8 décembre 2006 fixant le siège de l'établissement public Parcs Nationaux de France

### MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Décret n° 2006-1641 du 20 décembre 2006 portant modification de dispositions relatives au recrutement dans la fonction publique territoriale.

### JOURNAL OFFICIEL

LOI n° 2006-1667 du 21 décembre 2006 visant à faciliter le transfert des ports maritimes aux groupements de collectivités.



Signer la carte-pétition sur les salaires  
accessible sur le site de l'Ugff :

[www.ugff.cgt.fr](http://www.ugff.cgt.fr)



# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E-mail : fd.equipement@cgt.fr

## Compte-Rendu du Conseil des Services Scientifiques et Techniques du 15/12/06

Présents :

**Pour l'administration :** Patrick Gandil - Secrétaire général du ministère ; Régine Bréhier – Directrice de la DRAST ; Christian Parent du CGPC ; Eric Le Guern – Sous-directeur à la DRAST + les membres du CSST de l'administration

**Pour les syndicats :**

CGT : Nicolas Baille, François Duchêne, François-Xavier Robin et Arnaud Rougé.  
CFDT et FO.

**Ouverture de la séance par le Président de séance, Patrick Gandil sur le bilan de la concertation sur la stratégie du RST menée par la DRAST avec les syndicats.**

Déclarations liminaires des OS :

- La CGT (déclaration jointe en annexe)

Réponses de l'administration (P. Gandil) sur les points suivants :

- L'ouverture aux collectivités territoriales (CT) :
  - Aucune opposition du Secrétariat Général sur le sujet,
  - Si des retards de calendriers ont été observés pour ce qui concerne le colloque avec l'ADF et l'AMF (voir compte rendu du 1<sup>er</sup> CSST), ils sont dus à des contraintes de débats parlementaires avec les élus. Ce colloque est programmé le 31/01/07.
- La budgétisation « partielle » des CETE :
  - Le ministère n'a aucune réserve sur le sujet.
  - Un exercice budgétaire favorable est nécessaire pour défendre ces financements dans le Projet de loi de finances (PLF).
  - L'objectif reste à débattre en particulier au sein du CSST.

- Les cadrages budgétaires 2007 :

Un recadrage sera effectué par le Secrétaire Général si nécessaire pour que les services respectent le cadrage annoncé de 0,7% de baisse pour les activités productrices et 2% pour les services supports arbitrant ainsi entre les Directeurs de Programmes et les RBOP régionaux.

- Le rôle du CSST :

- La Stratégie,
- Le Pilotage en mode LOLF,
- La vision est un RST au service de la nation.

- Le Secrétaire Général précise aussi que l'Etat n'a pas de dette envers les Collectivités Territoriales (CT) dans la mesure où le transfert financier de l'Etat effectué dans le cadre de la décentralisation prend en compte les prestations que le RST réalisait pour le compte des Routes nationales. Patrick Gandil fait toutefois référence à l'article 18 de la loi de « décentralisation » et précise qu'il ne s'agit pas d'une dette de l'Etat car il n'existe aucune contrepartie financière dans le contexte de ces prérogatives.

La CGT intervient sur les points suivants :

- Que signifie le besoin d'attendre le « bon moment » dans l'expression du Secrétaire Général (SG) concernant la budgétisation,
- Une réponse ferme sur le cadrage 2007 concernant les effectifs (la première réponse du SG n'étant pas totalement précise),
- Le SG doit préciser les règles du jeu entre les DIR et les CETE.

Réponses de l'administration (au fur et à mesure des questions) :

- Le bon moment sera l'exercice budgétaire qui offrira la lisibilité suffisante pour garantir une budgétisation qui ne se ferait pas en sacrifiant une partie des effectifs.
- Patrick Gandil précise sans ambiguïté que le cadrage initial 2007 sera respecté par les services (fléchage des effectifs du RST).
- Pour ce qui est des règles du jeu entre les DIR et les CETE, ce chantier constitue un objectif important pour le SG. En parallèle, un travail sur les carrières est à entreprendre pour le RST (travail déjà engagé par la DGPA).

Retour à l'ordre du jour avec la présentation par Eric Le Guern (DRAST) du bilan de la concertation préalable à la note d'orientation du RST.

Un débat s'en suit :

La CGT demande à revenir sur quelques points de la présentation :

- L'expression de l'administration est quelque peu maladroite sur le fait que les Laboratoires régionaux (LR) peuvent être perçus comme ayant une légitimité dans la mesure où ils sont pourvoyeurs de fonds de concours.
- La CGT précise son opposition au terme polarisation trop réducteur par rapport à une organisation concertée des compétences (remarque déjà faite dans les réunions de concertation à laquelle l'administration avait fait écho).
- La CGT s'étonne de voir apparaître maintenant les notions d'évolution des statuts des personnels du RST ou de passerelles Etat/CT/Privé et précise son opposition à ce que ces éléments apparaissent dans la note d'orientation.
- La fiche sur la formation ne figure toujours pas dans les prévisions.

Il est précisé que la formation concerne aussi la formation donnée.

Pour l'administration :

- La Direction générale des routes (DGR) :
  - La vocation du RST est l'expertise et il y a un réel besoin de fabriquer cette expertise.
  - Dans ce contexte, il n'y aura pas de concurrence entre les DIR et les CETE mais il y aura un besoin pour les agents de se construire des parcours professionnels qualifiant entre les différents services : DIR/SMO/RST.
  - De même des passerelles entre les CT/privé/Etat seront nécessaires pour acquérir des compétences.

La CGT réagit aux propos de la DGR en précisant que ce n'est pas en ouvrant des passerelles entre CT/privé/Etat qu'on développera les compétences. Les écoles du ministère forment aussi des spécialistes (intervention CGT dans le cadre du 1<sup>er</sup> CSST) et ces ressources sont mal exploitées. A titre d'exemple, sur 15 ans, environ 600 élèves ont réalisé un double diplôme à l'ENTPE, parmi lesquels environ 90 doctorats.

La Direction générale de l'urbanisme, habitat, construction (DGHUC) répond qu'ils ont des besoins auxquels répondent les CETE.

La Direction générale de la mer et des transports (DGMT) précise :

- D'une part la même expression de besoin des CETE que la DGHUC,
- Pour l'ouverture aux CT nous disposons de l'exemple du CERTU.
- La décentralisation ne concerne pas que les routes.

Intervention de Gérard Cadré pour les CETE :

- Chaque CETE a élaboré une stratégie. Ces démarches locales ont permis pour lui la rédaction des fiches support de la note d'orientation du RST.
- Le CERTU a affiché son besoin des CETE mais les CETE ont besoin des têtes de réseau.
- L'ouverture aux CT ne concerne pas que les problématiques de gouvernance et pilotage, le RST aura besoin de l'approche terrain des CT.

Pour le Directeur du Service technique de l'aviation civile (STAC) :

- Il existe un besoin de définir le périmètre de ce que l'on comprend dans le RST.
- Une expression est faite sur les comités de domaine en se questionnant sur la pertinence de la segmentation des activités/métiers par domaine.
- Les rapports avec les CT sont différents suivants les disciplines et il conviendra d'établir des relations différenciées avec comme paramètre le métier.

La DGR précise qu'il existe différents périmètre du RST suivant le point de vue que l'on prend et les besoins.

Pour l'ENTPE :

- Il y a une distinction entre le domaine et les métiers (un domaine regroupant plusieurs métiers).
- L'organisation des compétences entre le privé et l'Etat doit faire l'objet d'un raisonnement par métier.
- L'ENTPE souligne l'importance des passerelles entre le public et le privé dans l'acquisition de compétences par les pratiques professionnelles et afin de construire des références communes. Les double diplômes de l'ENTPE ne suffisent pas, il faut aussi injecter de l'expérience.

La CGT demande à l'administration d'avoir une expression sans ambiguïté sur les points suivants :

- La vocation des LRPC à pourvoir les services en fonds de concours,
- La polarisation des compétences,
- L'adéquation entre les stratégies des CETE et la note d'orientation.

Il est soulevé la problématique de la fusion DDE/DDAF en expérimentation dans 8 départements et son extension éventuelle au RST de chacun des ministères voire à celui de l'écologie.

Le STAC fait alors référence au RIME (Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat) pour souligner que nos métiers sont particulièrement peu décrits et qu'il y a un besoin de définir des références communes.

Patrick Gandil intervient pour préciser quelques sujets :

- La note d'orientation a vocation à être un cadre aux stratégies locales et ces dernières devront faire l'objet de révisions dans l'éventualité d'écarts par rapport à l'orientation du RST.
- Selon l'expression même du SG, les LRPC ne sont pas des « vaches à lait » situation dans laquelle ils seraient menacés dans un contexte de budgétisation des CETE. Ils ont vocation à se positionner autour des missions ayant trait au service public.
- Il souligne l'importance de la formation donnée et reçue. Au passage, il souligne qu'en France, les enseignants sont des enseignants-chercheurs, et qu'il n'existe pas d'enseignants-ingénieurs, davantage ouverts sur l'opérationnel et la production.
- Pour la stratégie de l'ingénierie publique :
  - C'est un vrai sujet de stratégie,
  - Il n'est pas du ressort du SG de piloter le sujet,
  - Ne pose pas de problèmes insurmontables juridiquement dans la mesure où il peut se mettre en place un partenariat qui dans la mesure où aucune contre-partie financière n'est demandée ne rentre pas dans le champ concurrentiel et ne constitue pas une prestation.
- La problématique des comités de domaine : selon Patrick Gandil, « ils ont un besoin de toilettage, mais il faut se garder de jeter le bébé avec l'eau du bain ».
- La polarisation n'a d'intérêt que pour pallier les effets de masse critique. Il n'y aurait pas de sens de tout concentrer sur un même pôle.
- Pour ce qui concerne la fusion entre les DDE et les DDAF, d'une part une fusion entre les RST (agriculture et équipement) n'est pas prévue et d'autre part une telle fusion n'aurait pas de sens.
- Il y a un besoin d'organiser les articulations entre les généralistes et les spécialistes.
- Le généraliste fait appel à un spécialiste selon ses besoins et au sein du ministère où il se trouve : équipement/agriculture/environnement....
- La DRAST précise :
  - Il y a déjà des coopérations interministérielles. L'exemple du géoportail à l'IGN est cité pour illustrer une coopération connue.
  - Par ailleurs, des participations croisées existent entre les conseils d'administrations des différents organismes de chacun des ministères.

### **Suit la présentation de l'étude du Boston Consulting Group (BCG) sur le diagnostic du RST.**

Un débat est lancé sur le sujet :

La DGMT note que la baisse d'activité des fonds de concours n'est pas liée aux modes de financement des CETE.

L'ENTPE sur :

- Les modes d'intervention en soulignant le besoin de se confronter à la concurrence,
- L'attractivité des carrières techniques en pointant les effets du turn-over.
- La polarisation des compétences.
- Les tailles critiques :
  - Une question est posée au BCG sur le fait que le schéma STC/CETE puisse ou pas fonctionner. Le BCG met en avant la difficulté d'assurer le maintien de l'expertise avec des effectifs à la taille critique.

La CGT intervient pour rappeler que la technicité s'acquiert aussi et beaucoup par le travail de terrain.

La DGR intervient sur la notion de « prise de risque », évoquée dans le rapport BCG. On pourrait attendre du RST non qu'il paraphrase la norme, mais davantage qu'il s'en écarte et qu'il aille au-delà, autrement dit qu'il prenne davantage de risques.

P. Gandil conclue ce point :

- . document BCG intéressant et demande à être étudié pour poursuivre le débat ;
- . des questions de déontologie et de responsabilités ont été posées : attention à séparer les fonctions quand c'est nécessaire ;
- . le secteur privé est guidé par son intérêt ; or le secteur privé s'est exprimé dans l'enquête BCG pour dire qu'il avait aussi besoin du RST sur des fonctions de capitalisation ;
- . la question des carrières est aussi posée : dans le RST, on n'est pas dans un univers clos, il faut organiser de la porosité avec l'ensemble de nos partenaires, mais aussi organiser de la stabilité que nos règles de fonctionnement ne permettent pas toujours.

La suite du calendrier est annoncée :

- . la note stratégique doit être envoyée au cabinet du ministre le 12 janvier au plus tard
- . un CTPM devrait être organisé avant fin janvier pour l'examiner
- . un séminaire Ministère – Collectivités locales se tiendra le 31.01, au cours duquel l'annonce de la note stratégique RST devrait être faite.

Au-delà de cette note, il faudra ensuite bâtir un programme d'actions.

Patrick Gandil sans clore le débat propose vu l'heure (env. 18h00) que ce point soit revu avec la DRAST et les OS plus tard.

### **Suite de la démarche stratégique du RST – Calendrier.**

Séminaire ministère de l'équipement / Collectivités (ADF et AMF) le 31 janvier 2007.

Projet de note d'orientation et avis du Cabinet le 12 janvier. Les syndicats seront consultés sur ce projet, a priori, le 8 janvier.

Avis du CTPM de février 2007 sur le projet de note d'orientation puis ensuite signature du ministre.

Enfin, la directrice de la DRAST propose de définir courant janvier un plan d'action pour la mise en application de cette note d'orientation.

## **Annexe**

### **Déclaration CGT au Conseil des services scientifiques et techniques du 15/12/06**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Nous voici réunis pour la seconde réunion du Conseil des Services Scientifiques et Techniques. Nous soulignerons en préambule le travail mené avec la DRAST dans les réunions intermédiaires qui ont permis de débattre de notre vision des services, du RST y compris sur l'ouverture de ce dernier aux collectivités. Toutefois nous soulignerons également que notre participation ne met pas un point final à notre défense des services et des agents du RST. Nous continuerons à combattre les points qui ne soulèvent pas notre adhésion dans la note d'orientation.

Au cours des réunions de concertation qui ont été denses et à ce stade satisfaisantes tant sur les échanges que sur les modalités de travail, nous avons réaffirmé notre point de vue sur plusieurs points qui nous semblent essentiels :

Il nous paraît essentiel d'afficher fortement et de mener à bien la budgétisation des moyens de fonctionnement des CETE afin que ces services et notamment les laboratoires puissent être clairement porteurs et en toute indépendance des politiques publiques. Cette budgétisation devra, non seulement positionner les CETE-labos sur le champ Recherche et Développement, mais aussi permettre une indépendance par rapport au secteur concurrentiel afin de pérenniser et développer les compétences. Cette budgétisation ne doit pas servir de prétexte aux abandons de missions et aux réductions d'effectifs.

Au cours des réunions de concertation, nous avons exprimé d'une part la nécessité de valoriser les formations d'agents spécialistes mises en place et encadrées dans les écoles et les laboratoires de recherche du ministère. D'autre part, nous avons aussi exprimé l'importance de trouver des solutions à un développement de carrière valorisé au sein du RST. Des parcours professionnels librement choisis devront être construits, donnant aux agents de réelles perspectives en termes statutaires et de rémunérations.

La note d'orientation devra confirmer l'ouverture du RST aux collectivités territoriales afin que celui-ci soit bien au service de toute la nation.

La CGT rejette toute idée de polarisation des compétences ayant pour objectif de réduire les effectifs. Toutefois, comme nous l'avons affirmé, nous sommes ouverts à une vision globale des compétences et une planification de celles-ci prenant en compte les échelles nationales et locales. Dans ce but, nous soutenons une démarche d'évaluation des compétences du RST ayant pour but de mieux valoriser nos experts et nos services et ainsi développer les compétences individuelles et collectives.

La CGT dénonce les mutualisations qui touchent nos services dans une logique de réduction des effectifs. Nous resterons opposés à ces mutualisations qui conduiraient à la perte de notre technicité. Cependant, certains rapprochements entre services juridiques pourraient apporter des compétences que nous ne possédons pas.

Enfin, il y a besoin de définir rapidement les règles du jeu entre les CETE et les DIR, sachant que le développement de nouveaux services à compétences trop proches risque de faire doublon au détriment des CETE.

Pour conclure, Monsieur le Secrétaire Général, nous souhaitons tout d'abord que le CSST prenne l'habitude de faire référence à l'ensemble de son champ de compétence et à toutes les ressources qu'il recèle. A ce titre, la note d'orientation devra faire référence de façon explicite aux laboratoires et aux éco-



les du ministère, ainsi qu'à d'autres organismes tel que le CERTU pour l'avenir duquel nous avons quelques inquiétudes. D'autre part, il nous apparaît essentiel, en ces temps où la LOLF sert d'alibi à toutes les suppressions d'ETP, que vous clarifiez les arbitrages budgétaires 2007. En effet, il a été annoncé une baisse d'ETP de 0,7% sur les activités productrices et 2% sur les services supports. Comment va s'articuler concrètement ce cadrage entre les directeurs de programmes et les RBOP régionaux ? Et quelle transparence sera effective dans le processus ? Par ailleurs, comment seront comptabilisées les mutualisations en terme d'ETP d'un service par rapport à un autre, si celles-ci devaient se réaliser, ce que nous contestons et combattons.



# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

## Compte rendu de la CAP des chercheurs de l'équipement du 15 décembre 2006

Au cours de cette CAP un certain nombre de points ont été traités parmi lesquels :

- les promotions 2007
- les recrutements 2006
- les prévisions de recrutement 2007
- et différentes questions sur lesquelles les organisations syndicales attendaient des réponses.

La CGT a tout d'abord fait une déclaration (annexe 1) portant sur des points au cœur des attentes des chercheurs. Les autres organisations syndicales n'avaient pas prévu de déclaration et ont dit être d'accord avec la CGT.

### 1. Promotions 2007

La CAP a entériné le travail d'évaluation et de proposition réalisé par le comité d'évaluation des chercheurs, c'est-à-dire :

- Passage CR2 à CR1

Le taux promus/promouvables est égal à 100%. Tous les promouvables ont été promus.

- Vincent BOUCHER
- Sylvie LESOILLE DELEPINE
- Nicolai DRONIUC
- Pamela FAURE
- Benoît GAUVREAU
- Pierre GUILLEVIC
- Christelle LEONARD
- Philippe LUSSOU
- Mariana NETTO
- Nicolas ROUSSEL
- Frédéric TAILLADE
- Anne VENTURA

### • Passage DR2 à DR1

Le taux promu/promouvables est égal à 25%. Sur les 12 promovables, 3 ont été promus.

- Michel GOTHIE
- Philippe TAMAGNY
- Pierre WITIER

### • Passage DR1 à DREX

Le taux promu/promouvables est égal à 12%. Sur les 17 promovables, 2 ont été promus.

- Roger FRANK
- Jacques GARNIER

### • Détachements vers les corps des chercheurs

La CAP a examiné les dossiers de deux agents et a donné un avis favorable à leur accueil :

Mme DEJEAMMES en DR2

M. DEPARIS en CR1

## 2. Recrutements 2006

En 2006, 16 postes de CR2, 6 de DR2 et 1 de DR1 étaient ouverts aux concours. A ce jour 12 postes de CR2, 5 de DR2 et 1 de DR1 sont pourvus et 3 postes de CR2 ne seront pas pourvus (absence de candidat retenu ou refus des candidats retenus). 1 poste de CR2 et 1 de DR2 sont en attente de réponse des candidats classés.

Des informations sur les résultats aux différents postes mis au concours sont disponibles sur le site Internet du ministère (<http://www2.equipement.gouv.fr/recrutement/>).

## 3. Prévisions de recrutement 2007

L'administration a donné les prévisions (les fiches de poste doivent encore faire l'objet de validation notamment par le comité d'évaluation des chercheurs) de recrutement pour 2007 :

LCPC : 3 DR2 et 5+1 CR2

IGN : 1 DR2 et 1 CR2

ENPC : 1 CR2

Météo France : 2 CR2

ENTPE : 0

Ministère (CETE) : 5 DR2 et 8 CR2

## 4. Questions diverses

Les différents points soulevés par la déclaration de la CGT (annexe 1) ont été passés en revue.

### *Mobilité :*

La CGT demandait des informations sur la mobilité des chercheurs. L'administration a évoqué l'ouverture actuelle de la mobilité « possible » entre certains organismes du ministère et s'est engagée :

- à étudier la possibilité de publications des postes de chercheurs par les différents organismes du ministère sur le site internet du ministère (comme cela se fait pour les autres corps). Le point à éclaircir reste principalement le rôle que doit jouer le comité d'évaluation pour valider l'affichage des postes
- à informer tous les chercheurs sur les conditions de mobilité, de détachement, ... (cette information pourrait être prise en charge par le chargé de mission quand il y en aura un)

### Indemnité :

L'administration n'a pas d'information sur le projet qui a été envoyé aux ministères de la fonction public et du budget. La seule information est que ces ministères ont bien reçu le projet et que son étude serait retardée par la mise en place des décrets suite au « Protocole Jacob ». L'administration pense que l'étude du projet d'indemnité pourrait commencer en février 2007 et qu'il ne faut se faire aucune illusion (s'il est retenu) sur une rétroactivité de l'indemnité en 2006.

### Chargé de mission :

Aucune solution n'a été trouvée à ce jour pour remplacer Françoise Durrieu. L'administration est consciente de la nécessité d'avoir un chargé de mission.

Si un chercheur souhaite devenir chargé de mission, sa candidature sera examinée. Sinon, une solution possible est que cette tâche soit effectuée par une personne d'une autre corps sans que cela soit la solution idéale (défendra-t-elle le corps des chercheurs ?)

### Reclassement des chercheurs titularisés :

Plusieurs agents principalement à l'ENTPE ont vu leurs activités antérieures très mal prises en compte. L'administration répond que les dossiers ont été revus par le comité d'évaluation qui a décidé de prendre en compte les activités antérieures de la manière la plus favorable possible (cet aspect est validé par les personnes présentes à la CAP et appartenant au comité d'évaluation). Les dossiers ainsi traités doivent être envoyés prochainement par l'administration aux chercheurs concernés.

### Réunion du groupe de travail DGPA – organisations syndicales :

L'administration précise qu'elle n'a pas souhaité organiser de réunion avant fin 2006 compte tenu de l'absence d'avancée du projet de décret sur l'indemnité. Une réunion sera organisée dès qu'il y aura du nouveau et permettra, outre l'aspect indemnitaire, de traiter d'autres demandes venant des chercheurs.

**Les élus CGT restent à votre disposition  
pour toute information relative à ce compte rendu ou pour  
d'autres revendications concernant les corps de chercheurs de l'Equipement.**

#### *Vos élus dans le corps des Directeurs de recherche :*

Thierry Chaussadent ([chaussadent@lcpc.fr](mailto:chaussadent@lcpc.fr)) et Patrice Chatellier ([chatellier@lcpc.fr](mailto:chatellier@lcpc.fr))

#### *Vos élus dans le corps des Chargés de recherche :*

Nicolas Roussel ([nicolas.roussel@lcpc.fr](mailto:nicolas.roussel@lcpc.fr)) et Anaïk Purenne ([anaik.purenne@entpe.fr](mailto:anaik.purenne@entpe.fr))

**ANNEXE 1 :**  
**Déclaration des élus CGT**  
**à la Commission Administrative Paritaire**  
**des Directeurs de Recherche et Chargés de Recherche**  
**du 15 décembre 2006**

Tout d'abord, nous tenons à noter que l'administration a fait un effort dans la transmission de la plupart des informations pour la préparation de la CAP.

Ceci étant dit, de nombreux points de revendications exprimées lors des précédentes CAP restent d'actualité. Rappelons pour commencer que suite à une demande ancienne de la CGT un groupe de travail DGPA - Organisations syndicales a été mis en place en 2005 afin de permettre des avancées en terme de mobilité et de régime indemnitaire des chercheurs de l'Equipement. Ces enjeux sont en effet au cœur de leurs attentes.

**Sur la mobilité**

Les discussions engagées ont effectivement permis d'améliorer les possibilités de mobilité des chercheurs au sein du ministère de l'Equipement. Le décret d'ouverture à certains organismes du ministère ayant été signé, nous renouvelons notre souhait de voir s'engager une réflexion sur la mobilité au niveau interministériel, à laquelle la DGPA s'était déclarée favorable. Où est-on aujourd'hui sur ce sujet ? Quelles sont les perspectives envisagées à court et moyen terme ?

Nous souhaiterions par ailleurs qu'une information très large soit organisée auprès des personnels afin de leur permettre de mieux connaître les possibilités qui leur sont aujourd'hui offertes.

**Sur le régime indemnitaire**

La dernière réunion du groupe DGPA - Organisations syndicales a eu lieu le 12 décembre 2005. Ce jour-là, l'administration nous avait présenté un projet de décret visant à la création d'une Indemnité de Fonctions Scientifiques et Techniques pour les corps de chercheurs de l'Equipement. Ce projet avait été amendé par les organisations syndicales au cours de cette réunion. Il a fallu attendre septembre 2006 pour que l'administration saisisse les ministères de la fonction publique et du budget. Outre le fait que ce délai nous semble trop long, nous n'avons pas à ce jour d'information sur les réponses de ces ministères. Qu'en est-il des engagements obtenus et de la rétroactivité de cette indemnité au 1<sup>er</sup> janvier 2006 évoquée lors des précédentes réunions ?

Par ailleurs, suite à une rencontre DGPA - Représentants des organisations syndicales en octobre 2006, un engagement avait été pris d'organiser, d'ici fin 2006, une réunion du groupe de travail. Serait-il possible d'organiser très rapidement cette réunion ?

**Sur le poste de chargé de mission chercheurs**

Suite au départ en retraite de Françoise Durrieu en octobre 2006, les chercheurs de l'Equipement n'ont plus de chargé de mission. Quelles sont les solutions proposées par l'administration pour pourvoir ce poste indispensable ?



# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Montreuil, le 20 décembre 2006

Ministère des Transports, de l'Équipement  
Direction générale du personnel et de l'administration  
**Mme Jacquot-Guimbal – Directrice générale**  
Tour Pascal B  
92055 La Défense cedex

Copie à :  
Direction de la recherche et de l'animation scientifique et technique  
**Mme Bréhier – Directrice de la DRAST**

Madame la Directrice générale,

Par la présente, nous tenons à vous faire part du profond mécontentement des élus CGT siégeant à la CAP du corps des Directeurs de recherche et du corps des Chargés de recherche.

En effet, lors de la CAP qui s'est tenue les 15 décembre dernier, et suite à la question posée par la CGT concernant l'Indemnité de Fonctions Scientifiques et Techniques (IFST), l'administration les a informés qu'elle ne savait pas où en était le projet qui a été envoyé aux ministères de la fonction publique et du budget.

La seule information est que ces ministères ont bien reçu le projet concernant l'IFST et que son étude serait retardée par la mise en place des décrets suite au « Protocole Jacob ».

Enfin, le président de la CAP leur a indiqué que l'étude du projet d'indemnité pourrait au mieux commencer en février 2007 et qu'il ne faut se faire aucune illusion (s'il est retenu) sur une rétroactivité de l'indemnité en 2006. Il est à noter le mépris avec lequel le président leur a annoncé cette situation inacceptable.

Lors de la dernière réunion du groupe de travail sur le corps des Chercheurs qui s'est tenue le 16 décembre 2005, la DGPA avait affirmé que l'objectif était que cette signature intervienne avant l'été 2006 si possible, et que le décret soit appliqué courant 2006 de façon rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Comprenez qu'aujourd'hui l'ensemble des Chercheurs de l'équipement a l'impression de ne recevoir aucune considération de la part de ce ministère. A juste titre !

Actuellement, notre ministère est en plein bouleversement, ceci étant lié entre autres à la loi dite de décentralisation. Dans le même temps, M. PERBEN confirme le rôle et la place du réseau scientifique et technique (RST) de l'équipement.

A cet effet, il a été créé auprès du Secrétaire général du ministère, un Conseil des services scientifiques et techniques qui a vocation, entre autres, à élaborer un note d'orientation stratégique pour le RST.

Les Chercheurs de l'équipement ont un rôle indispensable dans la recherche de notre ministère. D'ailleurs, lors du dernier Conseil des services scientifiques et techniques, il a été confirmé la place qu'occupent le RST et la recherche vis-à-vis des Collectivités et de la Profession.

Aussi, il est de l'intérêt du ministère de faire que ses Chercheurs restent dans le RST mais également de créer les conditions d'une certaine attractivité.

C'est pourquoi, nous vous demandons, Madame la Directrice générale, d'intervenir personnellement pour faire que ce dossier avance dans les meilleurs délais et conditions.

Nous sommes persuadés que vous porterez une attention particulière à ce dossier dont l'administration reconnaît par ailleurs le bien fondé.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Madame la Directrice générale, en l'expression de toute notre considération.

***Pour la Fédération CGT de l'équipement,***  
Nicolas BAILLE  
Secrétaire général adjoint

***Pour les élus CGT à la CAP,***  
Thierry CHAUSSADENT  
Directeur de recherche  
Nicolas ROUSSEL  
Chargé de recherche

# CCAS – Compte rendu de la commission Animation du 14 novembre 2006

Présents pour la C.G.T : André MANDARD, Christiane DELABRE,  
Christophe RAIMBAULT

Excusé : Jean MARTIN

1 : F.O – 2 : C.F.D.T - 1 : F.N.A.S.C.E.E – 1 : administration

En préambule à la réunion, Claire LAFARGE seule représentante de l'administration, annonce son départ pour le secrétariat général du ministère, début 2007.

Elle présente sa remplaçante Madame Laurence NAVARRE, actuellement en fonction au ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP).

Est ce un hasard de voir arriver un représentant du MAP, quand on connaît les objectifs de l'état de vouloir fusionner à terme les deux ministères !!!

## ORDRE DU JOUR

### **I. Approbation du compte rendu de la réunion du 5 septembre 2006**

Il est approuvé avec quelques modifications.

### **II. Bilan des crédits d'initiative locale (CIL) 2005.**

99 CLAS sur 119 ont répondu à l'enquête concernant l'utilisation des CIL. Soit un taux de 83.2% supérieur à l'an dernier. Cependant, 20 CLAS n'ont pas fait parvenir de réponses.

L'administration informe les représentants du personnel de la commission, afin que ceux-ci se renseignent sur les motifs des non-retours.

Hors services expérimentaux (LOLF), les crédits délégués ont été de 564 104 euros, ceux mandaté de 548 625 euros, soit 97.3% de crédits utilisés, supérieurs à 2004. C'est un retour à une situation voisine de celle de 2001, avec un budget sensiblement analogue – après les gels de 2003 et 2004.

403 actions ont été menées par les CLAS en 2005, contre 340 en 2004 et 309 en 2003. Elles se décomposent ainsi :

Amélioration de la vie au travail : 57

Articulation vie familiale et vie professionnelle : 244

Lien social : 102

Avec la nouvelle gestion budgétaire (LOLF), la fiche questionnaire sera amendé pour l'enquête 2007. Notamment, pour avoir une réelle connaissance de l'ensemble des crédits qui participent au financement des actions collectives menées par les CLAS.

Il est remarqué dans le bilan, que malheureusement trop peu d'actions sont organisées autour du handicap. La commission décide de relancer une campagne de sensibilisation sur les travailleurs handicapés – un numéro du journal Equip'sociale a été consacré à ce sujet en 2004.

Les actions au bénéfice des actifs ont très nettement augmentées, par contre celle au bénéfice des enfants ont sensiblement diminuées, ce qui explique sans doute en partie pourquoi les actions avec les partenaires sont en nette baisse. La CGT souhaite vivement que les actions type « mini-séjours » pour les enfants soient largement développées.

Le nombre de difficultés rencontrées par les CLAS, représentent un taux de 18 % par rapport à l'ensemble des observations. Les difficultés sont de plusieurs natures :

- D'ordre logistique : exemple, inadéquation entre l'organisation en amont et le nombre d'agents participants – l'étalement et le suivi d'actions de même nature, sur une ou plusieurs années, pour permettre à tous les agents de participer.



- D'ordre pécuniaire : exemple, le montant de l'action est difficilement conciliable avec le budget du CLAS – le montant de la participation à certaines actions ne pouvant être supportées par tous les agents.
- D'ordre prévisionnel : exemple, l'implication insuffisante de la hiérarchie qui pourrait sensibiliser les agents sur certains sujets.

Difficulté d'obtenir de la part de l'administration des listes de retraités et retraitables.

Il est rappelé que certaines actions ne doivent pas être financées par les CIL, exemple : sécurité routière – formation à la retraite – développement durable... d'autres crédits existent pour les financer

Le bilan 2005 sera envoyé à tous les présidents de CLAS. Un répertoire des actions menées par les CLAS sera mis à disposition sur l'intranet du ministère.

### **III. Evolution de la circulaire CIL du 3 février 2003**

La mise en place de la LOLF avec le nouveau lien de décision (RBOP) et la création d'une commission régionale d'action sociale, obligent à reprendre toute la partie concernant les modalités de gestion.

Les principes fondamentaux sont inchangés. La CGT propose plusieurs amendements au projet de circulaire. Il est confirmé que les CIL peuvent participer au financement d'actions type « mini-séjours » pour enfants, dans le cadre d'une organisation collective.

**Le président du CCAS se prononce pour une augmentation nette de crédits d'initiative locale. Actuellement, ils ne représentent que 7 euros par agent actif prorata des E.T.P. du service – les retraités et les enfants ne sont pas comptabilisés.**

La nouvelle circulaire sera envoyée dans les services et aux Présidents de CLAS au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2007

### **IV. Point d'avancement sur le recueil d'informations sociales**

La commission d'animation et le bureau DS2 (prestations sociales) de la DGPA ont décidé la mise en œuvre d'un recueil d'informations sociales afin d'informer les agents du ministère sur les instances de l'action sociales et les prestations d'actions sociales ministérielles, mais aussi sur les prestations d'actions sociales interministérielles. De nombreuses modifications sont apportées par la CGT.

Ce recueil devrait parvenir dans les services pour la fin de l'année 2006.

### **V. Premier bilan de la situation des présidents de CLAS dans le cadre de la réorganisation des services et des transferts.**

Il s'avère qu'à ce jour, l'administration n'a démarré aucune enquête, malgré les engagements pris lors des réunions d'échanges FD/DGPA dans le cadre de l'action sociale.

**La CGT signifie à nouveau qu'il y a urgence à traiter ce sujet. L'administration avance qu'il n'était pas possible de faire avant l'envoi le 24 octobre de l'instruction relative à l'organisation de l'activité sociale.**

**Un questionnaire enquête est proposé à la commission pour avis. Le questionnaire a été envoyé dans les services et aux Présidents de CLAS le 23 novembre.**

**Les Présidents CGT sont invités à faire parvenir les réponses au plus vite au Président du CCAS et à la DGPA.**

### **Equip'sociale**

**Aucun numéro n'a paru en 2006. La nouvelle présentation assurée par les services interne de l'administration centrale et les difficultés rencontrées par le Président du CCAS et les représentants du personnel, avec la directrice de la DGPA, sur la nature de ce moyen de communication à destination des CLAS, sont restés des obstacles pendant plusieurs mois. Les choses semblent rentrer dans l'ordre, un numéro spéciale 2006 devrait paraître fin de l'année ou tout début de l'autre.**

**La prochaine commission aura lieu le 16 janvier 2007**

# CCAS – Compte rendu sur la Commission « Prêts et Logements » du 24 novembre 2006

Présent pour la CGT : Jean Marie RECH, André MANDARD, Daniel LEBREC,  
Christian LUCCHINI, Josiane PASQUALOTTO.

1 : FO – 1 : administration

En préambule à la réunion, Jean Marie RECH fait remarquer qu'une fois de plus l'administration brille par sa sous représentation en commission. Ceci est malheureusement manifeste pour l'ensemble des travaux du CCAS.

## L'ordre du jour

Approbation du relevé de décisions du 22 septembre 2006

Approuvé avec quelques modifications apportées par la CGT.

### **I. Plan d'information sur le logement.**

Une note de la DGPA sera envoyée dans les services d'ici la fin de l'année, suite aux travaux de la commission. La CGT a été le principal artisan de la mise en place d'un plan d'information sur le logement. Ce plan engage les services à prendre à bras le corps ce sujet sensible et récurrent. Aussi bien dans l'information à donner en amont aux nouveaux arrivants, pour la recherche d'un logement ou les différentes aides auxquelles ils pourront prétendre.

Par ailleurs, l'arrivée dans un logement est souvent liée à des problématiques qui tiennent par exemple à l'évolution de la cellule familiale, à la situation financière des ménages ou à la mobilité professionnelle, autant de situations qui caractérisent la population accédante et le type de logement recherché.

Il s'agit de tenir compte des difficultés pour se loger par une meilleure connaissance de l'offre locale,

Du premier poste et de la mobilité géographique et professionnelle.

De l'âge des agents, les besoins ne sont pas les mêmes à 20 ans et à 50 ans.

Les services devront mettre en place une rubrique spécifique « logement » sur intranet, ainsi qu'une personne « ressources » endossé à leur secrétariat général.

Un tableau récapitulatif actualisé des aides au logement, ministérielles, interministérielles, hors fonction publique est proposée par la MGET sera mis à la connaissance des agents.

*Un « power point » national sur la problématique du logement est en cours d'élaboration et sera ensuite mis à disposition de tous les services.*

### **II. Plan de travail de la commission pour 2007.**

La commission se fixe comme priorité la mise en place d'une aide à l'installation,

D'un prêt d'accession à la priorité et à l'amélioration de l'habitat,

D'une étude sur le logement d'accueil temporaire sur tout le territoire,

D'un suivi des prêts sociaux, d'installation et des aides matérielles qui participent au financement d'un loyer.

### **III. Information sur l'action sociale interministérielle en matière de logement.**

Claire LAFARGE, en charge du dossier logement pour le ministère au comité interministériel d'action sociale (CIAS) explique que 16 millions d'euros ont été gelés en début d'année. Aucun crédit n'était inscrit en loi de finances. Selon elle, le travail de son bureau aurait permis de débloquer, d'ici la fin de l'année, 6 millions d'euros permettant d'honorer un nombre non négligeable de conventions pour la réservation de logement. Elle avance que le ministère a ce dossier en charge et qu'il se trouve maintenant dans l'obligation de mettre en place la suite des conventions à hauteur des 10 millions non utilisés.

**La prochaine réunion aura lieu le 23 janvier 2007.**



263 rue de Paris  
Case 543  
93515 MONTREUIL Cedex

Fédération Nationale de  
l'Équipement et de  
l'Environnement

Téléphone : 01.48.18.82.81  
Télécopie : 01.48.51.62.50  
E-mail : [equipement@cgt.fr](mailto:equipement@cgt.fr)  
Site web : [www.equipementl.cgt.fr](http://www.equipementl.cgt.fr)

L'Équipe Fédérale vous présente ses meilleurs  
vœux pour cette Nouvelle Année

2007

**L'Équipe Fédérale permanente à Montreuil**  
**Secrétaire Général**  
Jean-Marie RECH

**Secrétaires Généraux Adjointes**  
Nicolas BAILLE

Bruno HUMMEL

**Secrétaire à la politique financière**

Francis COUDEVILLE

**Secrétaires**

Patricia LEROY

Didier PACOT

Aïna ROUANCOURT

James VARENNES

**OFFICE**

Fabienne TATOT

**Équipe Administrative et Technique**

Michele BARTOLINI

Haïda BOUCHNAFA

Brigitte CHETTAB

Abderézak MOKHTARI

**SF Secrétaire Fédéral**

**Secrétaire Fédéral**

janvier							février							mars							avril						
l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11			
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15			
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22			
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29			
29	30	31					26	27	28	29	30	31		26	27	28	29	30	31		23	24	25	26			

mai							juin							juillet							août						
l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11			
8	9	10	11	12	13	14	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12			
15	16	17	18	19	20	21	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19			
22	23	24	25	26	27	28	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26			
29	30	31					25	26	27	28	29	30		23	24	25	26	27	28	29	30	31					

septembre							octobre							novembre							décembre						
l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11			
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15			
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22			
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29			
29	30	31					29	30	31					26	27	28	29	30	31		3	4	5	6			